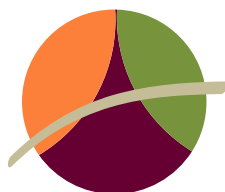




# RAPPORT D'ACTIVITÉ



# 2021



**AGENCE LOCALE DE  
L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT**  
Métropole Marseillaise



### 2021, une année charnière pour les acteurs de la rénovation énergétique.

Le développement de l'activité de l'ALEC en 2021 (+27%) montre une forte augmentation du nombre de rénovations énergétiques des logements sur notre territoire. Pour faire face à cette dynamique, nous avons presque doublé les effectifs de l'équipe de l'ALEC, passant de 12 à 22 salariés au cours des derniers mois. Je souhaite ici saluer le travail accompli par l'équipe des conseillères et conseillers de l'Agence qui ont rendu possible cette réussite, en assurant une réactivité, une qualité et une efficacité à la hauteur des ambitions que nous poursuivons pour ce service public.

Depuis sa création, l'ALEC accompagne également les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies et politiques énergétiques. L'entrée en vigueur du Décret Tertiaire a introduit des obligations renforcées de performance et de sobriété énergétique dans la gestion des bâtiments tertiaires. Conformément à sa fonction d'ingénierie territoriale, l'ALEC a renforcé sa mission d'appui et d'accompagnement pour participer activement à la constitution du groupement porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du programme ACTEE, puis d'intervenir aux côtés des communes en tant qu'opérateur technique de ce groupement, pour leur permettre de respecter leurs nouvelles obligations.

L'année 2021 a également été marquée par le retour de la Ville de Marseille dans la gouvernance de l'ALEC qui est un signe très encourageant pour la dynamique territoriale et se traduit par la mise en place d'un plan d'actions ambitieux : appui à la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique de la Ville à travers un accompagnement au suivi des consommations des bâtiments publics, à la formation des agents et à la réalisation d'audits dans les écoles marseillaises notamment.

Il convient par ailleurs de souligner la promulgation de la loi « Climat et Résilience » du 24 août 2021, qui est venue renforcer le rôle et les missions de nos Agences Locales de l'Énergie et du Climat - désormais explicitement chargées de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et politiques énergie-climat des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Concernant la rénovation énergétique des logements, un nouvel article de cette loi complète les missions d'accompagnement assurées par les guichets d'informations du service public. Ce texte imprécis prévoit l'ouverture de cet accompagnement aux structures privées, laissant craindre une perte de neutralité du conseil délivré aux ménages par des entreprises ayant indirectement des intérêts dans le choix de certaines solutions techniques.

Alors que nous partageons pleinement les craintes exprimées par les réseaux de collectivités locales et les organisations professionnelles, il est important pour moi de réaffirmer notre attachement aux valeurs associatives qui garantissent la neutralité et l'impartialité de l'ALEC en tant que tiers de confiance des ménages, de nos partenaires, et du territoire.

Je souhaite enfin saluer et remercier nos partenaires publics, qui, par leur soutien constant et renouvelé, confirment et renforcent la pertinence et l'utilité de l'ALEC au service de notre territoire.

**M. Christian AMIRATY,**  
Président de l'ALEC de la Métropole Marseillaise

|                                                                                                                             |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>L'ALEC EN BREF</b>                                                                                                       | 4.        |
| Ensemble vers la transition énergétique !                                                                                   |           |
| <b>SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE<br/>DE L'HABITAT</b>                                                        | 5.        |
| <b>CONSEILS AUX PARTICULIERS</b>                                                                                            | 6.        |
| Guider les porteurs de projet de rénovation énergétique et<br>d'installation d'énergie renouvelable en logement individuel. |           |
| <b>CONSEILS AUX COPROPRIÉTÉS</b>                                                                                            | 8.        |
| Accompagner le conseil syndical, le syndic et les copropriétaires<br>dans leur projet de rénovation énergétique.            |           |
| <b>SOUTIEN À LA STRATÉGIE ET À LA<br/>POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES</b>                                                | 10.       |
| Un accompagnement sur mesure, adapté aux besoins des<br>collectivités.                                                      |           |
| <b>SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PROFESSIONNELS<br/>DE LA RÉNOVATION</b>                                              | 12.       |
| Pour faire monter en compétence et valoriser le savoir faire des<br>entreprises du réseau.                                  |           |
| <b>SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PROFESSIONNELS<br/>DE L'IMMOBILIER</b>                                               | 14.       |
| Poursuite du programme Actimmo lancé en 2020.                                                                               |           |
| <b>COMMUNICATION</b>                                                                                                        | 16.       |
| <b>ÉQUIPE • BUREAU</b>                                                                                                      | 17.       |
| <b>COLLÈGES • BUDGET</b>                                                                                                    | 18. & 19. |

# L'ALEC EN BREF

Ensemble vers la transition énergétique !

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole Marseillaise (ALEC MM) se veut être **un levier efficace pour la traduction concrète et tangible de la transition énergétique sur son territoire.**

Créée en 2012 à l'initiative des collectivités locales, l'ALEC a été la première de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à ouvrir ses portes en mai 2013.

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises. Cette loi reprend une partie des propositions avancées par la Convention citoyenne pour le climat. Voici quelques uns de ses impacts sur les missions poursuivies par l'ALEC.



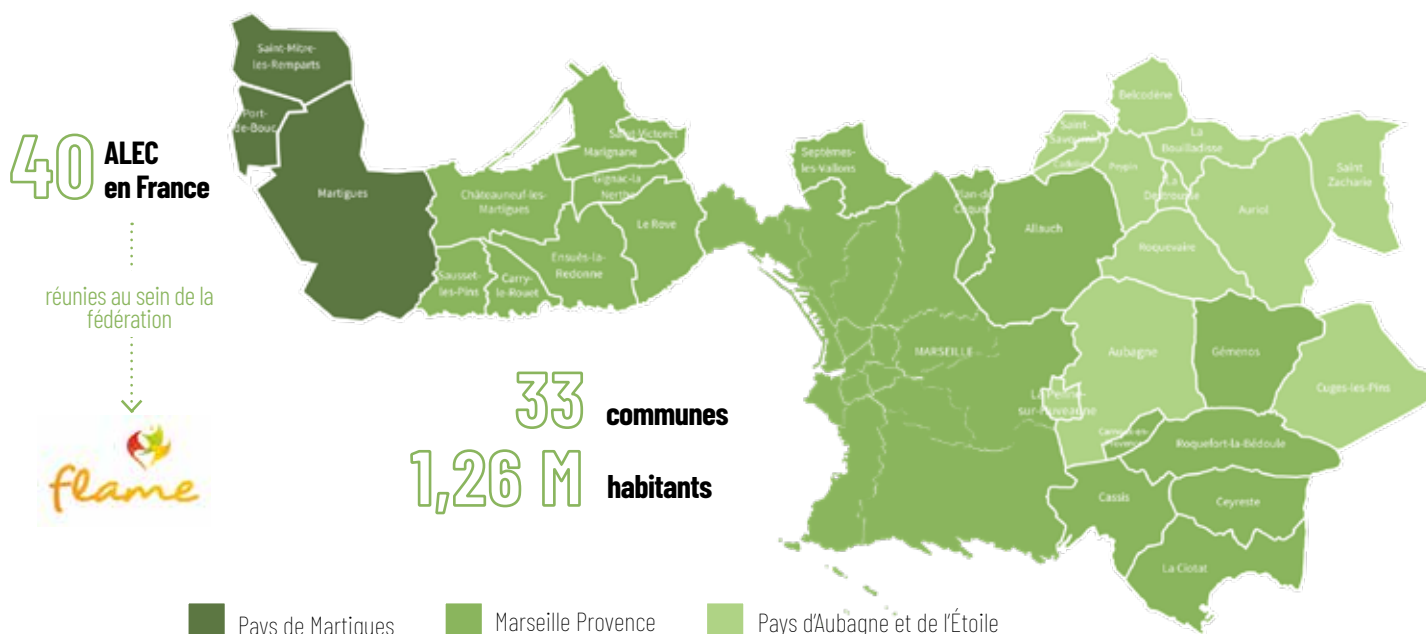
## Article L211-5-1 du Code de l'Énergie

« Des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif appelées « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'Etat, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat. Ces agences ont notamment pour missions, en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat et toutes personnes intéressées :



1. De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements, des **stratégies énergie-climat locales**, en lien avec les politiques nationales ;
2. De **participer à l'élaboration des documents** en matière énergie-climat qui leur sont liés ;
3. De **faciliter la mise en œuvre des politiques locales** énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;
4. De **fournir** aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'Etat **des indicateurs chiffrés** sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats ;
5. D'**animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux**, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent s'appuyer sur les agences locales de l'énergie et du climat pour mettre en œuvre le service public de la performance énergétique de l'habitat.»



# SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

**P**ARTICULIERS **C**OPROPRIÉTÉS **E**NTREPRISES

La loi « Climat et Résilience » a modifié les articles L. 232-1 et L. 232-2 du Code l'Energie qui définissent respectivement les missions du service public de la performance énergétique de l'habitat, déployé par l'ALEC sur son territoire, et le rôle des guichets d'entrée.



## Article L232-1 du Code de l'Énergie



« Le **service public de la performance énergétique de l'habitat** vise à accroître le nombre de projets de rénovation énergétique et à encourager les rénovations performantes et les rénovations globales [...].

Il assure **l'information, le conseil et l'accompagnement** des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique.

Le service public de la performance énergétique de l'habitat favorise la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire, l'animation d'un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et la mise en place d'actions facilitant la montée en compétences des professionnels. »



## Article L232-2 du Code de l'Énergie



Le service public de la performance énergétique de l'habitat comporte un **réseau de guichets d'information, de conseil et d'accompagnement** [...].

Les guichets proposent un service **indépendant** d'information, de conseil et d'accompagnement [...] des maîtres d'ouvrage privés [...].

Les informations et les conseils délivrés sont **gratuits et personnalisés**. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation énergétique, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation [...].

La loi ajoute un article L. 232-3 qui concerne plus spécifiquement la mission d'accompagnement dont peuvent bénéficier les ménages.



## Article L232-3 du Code de l'Énergie



« [...] le consommateur peut bénéficier d'une mission d'accompagnement comprenant, lorsque cela est nécessaire, un appui à la réalisation d'un plan de financement et d'études énergétiques ainsi qu'une assistance à la prospection et à la sélection des professionnels.

Cette mission d'accompagnement est réalisée par des **opérateurs agréés** [...] par l'Etat ou l'Agence nationale de l'habitat. Ces opérateurs présentent des garanties suffisantes et disposent d'une organisation, de compétences et de moyens appropriés. Ils mettent en place et appliquent des procédures assurant leur indépendance et leur **impartialité** en termes de ressources et d'organisation.

Cette mission d'accompagnement est réalisée en lien avec les guichets [...]. **Ces guichets, collectivités territoriales ou groupements peuvent être les opérateurs** [...].

La délivrance [...] des aides à la rénovation énergétique [...] est progressivement conditionnée au recours à un accompagnement [...]. »



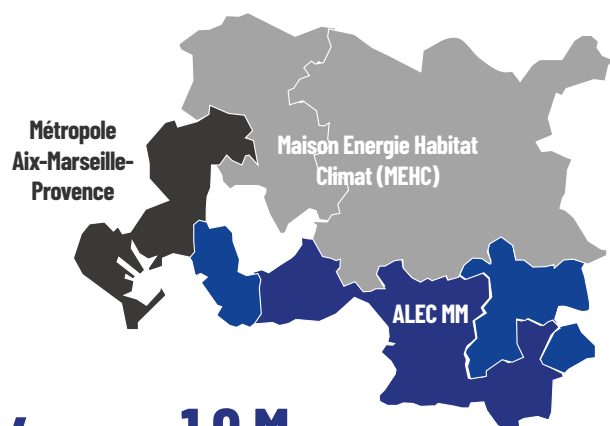
**FAIRE devient  
France Rénov'**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, France Rénov' devient la nouvelle marque du service public, désormais appelé Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Ce guichet rassemble les réseaux FAIRE et Points Rénovation Information Service (PRIS) de l'Anah.

L'objectif est de simplifier les démarches des particuliers et de devenir la plateforme unique de la rénovation de l'habitat.

## France Rénov' sur la Métropole Aix-Marseille-Provence

ADIL des Bouches-du-Rhône



**4** structures **1,9 M** habitants



# CONSEILS AUX PARTICULIERS

Guider les porteurs de projet de rénovation énergétique et d'installation d'énergie renouvelable en logement individuel.

Les conseillers de l'ALEC proposent un **accompagnement neutre et gratuit** pour des projets de rénovation ambitieux :



## Diagnostic initial

- > Appui à la définition du projet
- > Présentation des solutions techniques
- > Visite sur logement
- > Proposition d'un programme de travaux
- > Priorisation des travaux



## Financement

- > Evaluation globale du coût des travaux
- > Vérification de l'éligibilité aux aides financières
- > Indication des démarches à suivre
- > Présentation des solutions de financement



## Choix des professionnels

- > Mise en relation avec des entreprises référencées à l'ALEC



## Avis sur devis

- > Vérification que les devis proposés respectent bien les normes et donnent accès aux aides financières



## Utilisation du nouveau logement

- > Conseils sur l'usage des équipements et les bons comportements à adopter

## Animations et sensibilisation

### 14 ateliers destinés aux particuliers

Réussir son projet de rénovation ● Les aides financières ● Bien isoler son logement ● Le photovoltaïque et l'autoconsommation ● Fresque du climat ● Quiz éco-gestes ● Changer sa vieille chaudière ● etc.

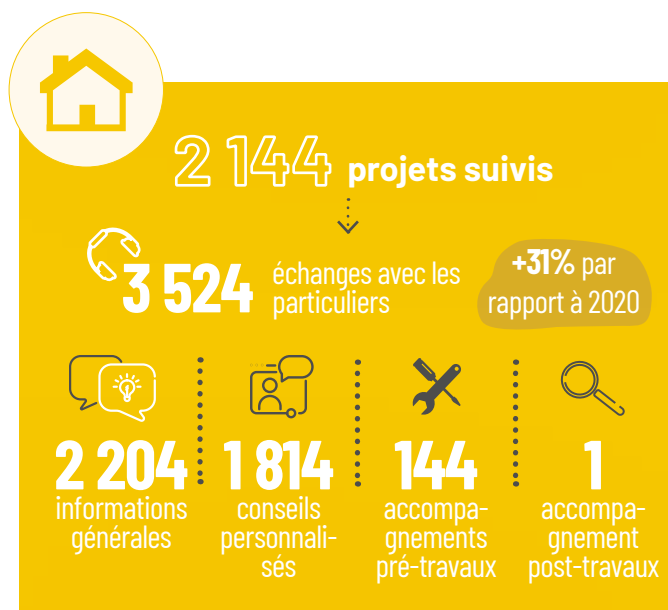
### 61 thermographies de façades et bilans énergétiques associés

→ 25% des bénéficiaires ont fait appel à l'ALEC par la suite

### 1 visite d'un logement rénové

● Marseille

→ ● Châteauneuf-les-Martigues ● Ensues-la-Redonne ● Gignac-la-Nerthe ● La Destrousse ● Septèmes-les-Vallons



## > Les webinaires

Après le succès, en 2020, des webinaires que nous avons organisés en collaboration avec les conseillers de la MEHC, nous avons poursuivi cette dynamique en 2021. Ces rendez-vous gratuits ont permis de toucher un grand nombre de participants et de répondre à leurs attentes. Les replays de chaque événement, disponibles sur YouTube, ouvrent également la possibilité aux personnes indisponibles ce jour-là, de visionner la rediffusion.

→ 223 personnes sensibilisées dans les webinaires

→ 13 314 vues en 2021 sur notre chaîne YouTube



[Retrouvez tous les webinaires sur la chaîne YouTube de l'ALEC](#)



## ~ RETOUR D'EXPÉRIENCE

**Jeanne B - Montant des travaux : 22 450 €**

“

Au premier rendez-vous téléphonique, j'ai décrit la maison et nous avons fait le tour des travaux que nous souhaitions réaliser et des subventions auxquelles nous pouvions prétendre. Suite à cet entretien, la conseillère m'a envoyé un compte rendu complet avec tout ce que nous avons échangé, une liste des artisans agréés RGE et les liens vers les sites où déposer nos demandes de subventions. Une fois les artisans contactés, j'ai communiqué à ma conseillère les devis reçus. Elle a relevé les informations manquantes et vérifié les caractéristiques des produits pour qu'ils soient éligibles aux primes. Merci grandement pour cette aide précieuse et cet accompagnement sans lesquels nous n'aurions peut-être pas mener à bout nos travaux.

”



### > Allo rénov'énergie : un numéro unique pour la rénovation énergétique

La Métropole et le Département ont lancé en 2020 « Allo rénov'énergie », le numéro unique départemental de la rénovation énergétique des logements.

Laura, conseillère à l'ALEC, a été filmée pour promouvoir ce numéro unique et rappeler pourquoi il est important d'effectuer ce type de travaux pour réduire ses dépenses énergétiques.



### > #RDVRENO au salon IMMEXPO

Le rendez-vous de la rénovation énergétique, animé par les acteurs du service public de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a été organisé du 25 au 27 juin sur le Salon de l'immobilier et de la rénovation IMMEXPO.

De nombreux ateliers, conférences et animations pour réaliser un projet fiable et durable et faire des économies d'énergie, ont rythmé ces 3 jours de salon.

## Balade de la transition énergétique



Marseille

L'ALEC et Enercoop PACA ont proposé des rencontres remplies d'énergie positive à l'occasion de la Fête du vélo organisé par le collectif Vélos en ville.

Trois arrêts ont permis à une dizaine de participants d'échanger avec un particulier ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique durable, de rencontrer Massilia Sun System, une

entreprise citoyenne de production d'énergie photovoltaïque et de discuter avec la propriétaire d'une installation de panneaux solaires.

## Un cliché pour rénover



Pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, les communes engagées sur l'opération ont proposé à leurs habitants de bénéficier d'un pré-diagnostic énergétique de leur logement en photographiant les façades avec une caméra thermique, afin de détecter les déperditions de chaleur. Un rapport est ensuite remis aux propriétaires. Il comprend des clichés infrarouges des façades, des conseils pour les aider dans l'interprétation des résultats, les travaux de rénovation pertinents ainsi que des informations sur les aides disponibles.

# CONSEILS AUX COPROPRIÉTÉS

Accompagner le conseil syndical, le syndic et les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.

En tant que **tiers de confiance**, les conseillers de l'ALEC permettent à l'ensemble des copropriétaires de s'engager dans un projet durable qui rassemble et rassure l'ensemble des acteurs aux différentes étapes :

## La préparation

*Enclencher une dynamique et définir les besoins de la copropriété.*

- > Mobiliser le conseil syndical, les copropriétaires et le syndic
- > Comprendre le contexte réglementaire et juridique de l'habitat collectif et le processus complet d'une rénovation énergétique
- > Animer des réunions d'informations collectives en copropriété



## L'étude

*Réaliser l'étude adaptée pour déterminer un scénario de travaux.*

- > Opter pour l'étude la plus pertinente et choisir des prestataires qualifiés et référencés par l'ALEC (bureaux d'études et/ou architectes)
- > Analyser les scénarios de travaux
- > Emporter l'adhésion de tous les copropriétaires



## Les travaux

*S'entourer de professionnels compétents mener à bien les travaux.*

- > Cadrer la conception puis la réalisation des travaux avec un maître d'œuvre référencé
- > Solliciter les interlocuteurs pouvant proposer un plan de financement
- > Trouver des entreprises de travaux locales et qualifiées pour réaliser les travaux



14 750 logements suivis

711

échanges avec les copropriétaires

+1% par rapport à 2020

249 copropriétés



353 informations générales



195 conseils personnalisés



53 accompagnements pré-travaux

7

ateliers destinés aux copropriétés et syndics

Focus sur les aides financières ● Rénovation avec extension bois ● Rénovation par étape vs globale ● Le confort d'été ● Énergies renouvelables en copropriété ● etc.

1

stand de conseils lors de la Journée de la copropriété



Marseille

1

visite d'une copropriété rénovée



Marseille

## > Animation d'une conférence lors des rencontres FAIRE à Angers

La conférence « Accompagner les copropriétés au travers du confort d'été » avait pour objectif d'appréhender la démarche d'une rénovation énergétique globale au travers du prisme du confort d'été. Destinée aux conseillers FAIRE de tout le pays, elle se focalisait sur l'un des enjeux forts de la rénovation en copropriété : le passage d'une vision individuelle du confort dans son logement vers une dynamique collective de rénovation.



## ~ RETOURS D'EXPÉRIENCE



### Emilie S. - Copropriétaire

“ L'accompagnement de l'ALEC a été déterminant pour faire avancer notre projet de rénovation des façades de notre copropriété. Un projet de ce type est très technique que ce soit par la nature des travaux, la diversité des intervenants et la complexité du montage administratif et financier. Pouvoir être conseillé par un expert indépendant et neutre permet d'appréhender la rénovation dans sa globalité et de rassurer les copropriétaires. La confiance est très importante pour le bon déroulement de ce type de projet qui peut vite diviser. ”



### Citya - Gestionnaire de copropriétés

“ Les projets de ravalement de façades sont des sujets extrêmement techniques, compliqués et lourds à gérer pour les syndic seuls. L'ALEC a été d'une aide précieuse dans l'accompagnement des projets de nombreuses copropriétés de notre portefeuille. Ils se rendent disponibles à chacun de nos rendez-vous et permettent de débloquent nombres de situations. Sans leur intervention certains projets de ravalement n'auraient peut-être jamais vu le jour. Notre collaboration est bénéfique pour tous, elle permet d'amener un discours bienveillant et extérieur aux copropriétaires parfois méfiants. ”

Visite d'une  
copropriété  
rénovée

13 sept.

Petit  
déjeuner de la  
rénovation

Formation aux  
syndics avec  
UN+ Formation

2 déc.

18<sup>e</sup>  
journée de la  
copropriété

2 sept.

Conférence  
sur le confort d'été  
en copropriété aux  
Rencontres FAIRE

21 oct.

4 nov.

Intervention lors  
du MOOC Réno  
Copro -

7 déc.



#### > Visite d'une copropriété rénovée

Pour appréhender les étapes du parcours de rénovation en copropriété, rien de tel que de découvrir une résidence récemment rénovée.

Une quarantaine de personnes ont pu découvrir la copropriété *Le château St Jacques* qui a profité d'un projet d'isolation pour faire ravalier ses façades et refaire les toits terrasses de ses bâtiments des années 60.

Une telle visite permet d'aborder le contexte réglementaire et juridique ainsi que le processus complet d'une rénovation énergétique. Les copropriétaires sont revenus sur leur parcours et notamment sur la dynamique des membres du conseil syndical et sur le rôle qu'a joué le gestionnaire de syndic Foncia Méditerranée.



#### > 18<sup>e</sup> journée de la copropriété de l'UNIS

L'ALEC a tenu un stand lors de la journée de la copropriété organisée chaque année par l'UNIS Marseille Provence Corse.

Notre conseiller Dominique a présenté le parcours et les acteurs de la rénovation énergétique en copropriété lors de la table ronde « *Copropriété : la rénovation du possible* ».

# SOUTIEN À LA STRATÉGIE ET À LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES

Un accompagnement sur mesure, adapté aux besoins des collectivités.

Le pôle Collectivités de l'ALEC permet aux communes de se doter d'une stratégie afin de **concilier qualité de vie, performance énergétique et maîtrise budgétaire.**

Une vision globale de la transition énergétique de la commune, au service de tous :



## L'optimisation

- > Connaître son patrimoine pour maîtriser ses consommations d'énergie
- > Optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement



## La valorisation

- > Inventorier et valoriser le patrimoine et les équipements des communes
- > Améliorer le confort, la santé et la sécurité des usagers de ce patrimoine, tout en maîtrisant ses charges



## L'ambition

- > Accompagner les collectivités dans la rénovation, la maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables pour renforcer la qualité énergétique de leurs projets



## > Décret tertiaire

Le décret relatif aux obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire a été mis en application au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Il s'adresse aux propriétaires et occupants de bâtiment à usage tertiaire avec une surface au sol supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>. Ce décret pose les bases de la réglementation énergétique et environnementale pour la rénovation des bâtiments. Ces bâtiments seront soumis à l'obligation de réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à une année de référence.

Les économistes de flux de l'ALEC accompagnent les communes dans les démarches en lien avec le décret tertiaire.



## > ACTEE : un programme national innovant pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

En 2021, le groupement porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence a été lauréat des appels à projet SEQUOIA et MERISIER issus du programme ACTEE2 financé par les Certificats d'Economie d'Energie. L'ALEC a participé à la candidature en tant qu'opérateur technique, conjointement avec la MEHC du Pays d'Aix.

1

Comité de pilotage du dispositif ACTEE

4

Comités techniques du dispositif ACTEE

4

Newsletters « Fils d'ACTU »



2

conseillers affectés au programme ACTEE

9

communes accompagnées dans le bilan énergétique de leur patrimoine

92

bâtiments feront l'objet d'audits, sur un total de 252 bâtiments municipaux

64 700  
habitants

entre

53 000 et  
64 000 €/an

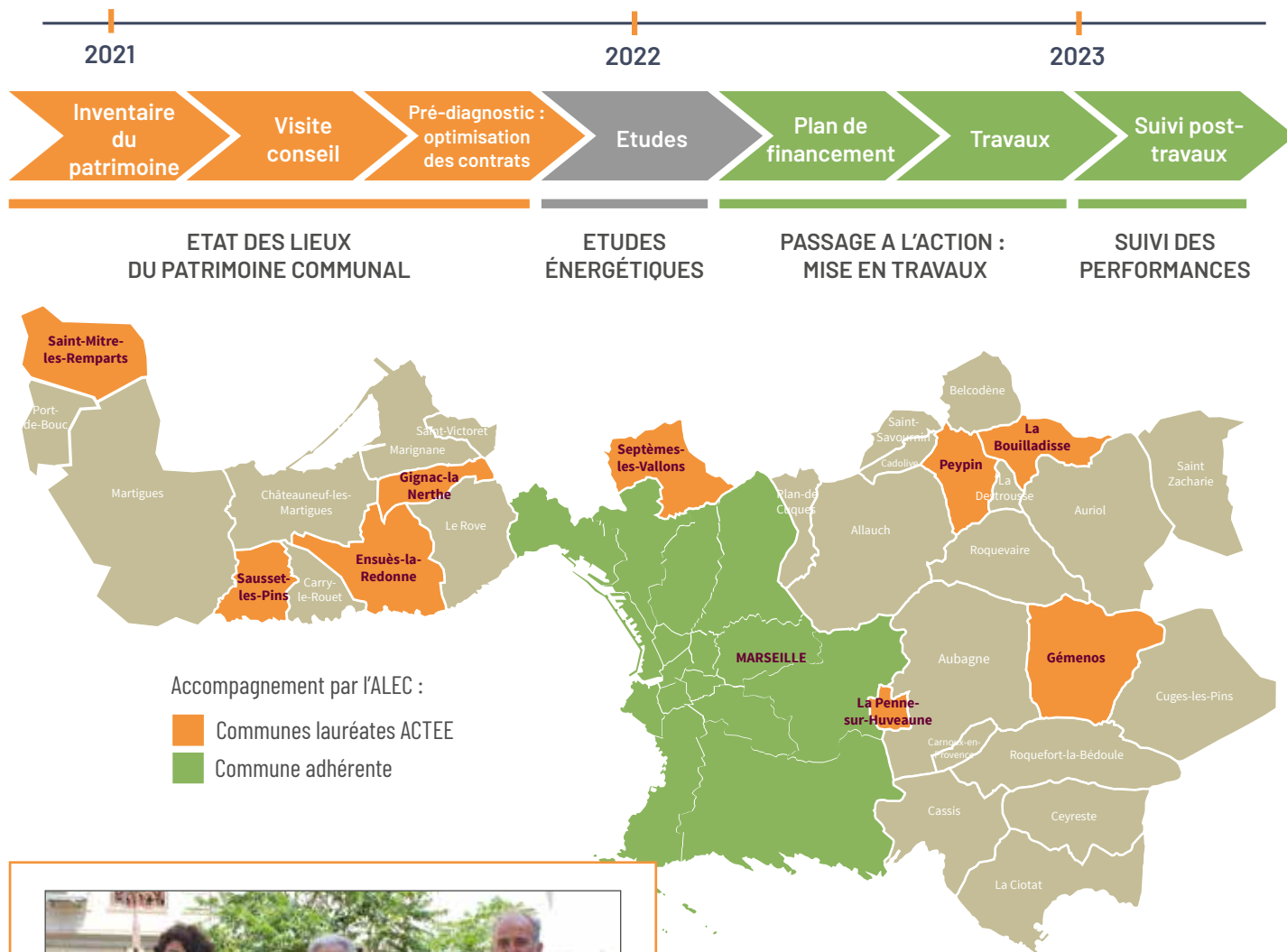
d'économies rendues possibles par l'optimisation des contrats (bâtiments et éclairage public)



## > Rôles des économes de flux

Les économes de flux ACTEE permettent aux communes de mieux connaître leur patrimoine pour maîtriser leurs consommations d'énergie et optimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement. Pour cela, ils inventorient et valorisent le patrimoine et les équipements des communes afin d'améliorer le confort, la santé et la sécurité des usagers de ce patrimoine, tout en maîtrisant les charges.

## > Phasage des missions d'accompagnement du programme ACTEE :



## > La Ville de Marseille revient dans la gouvernance de l'ALEC

La Ville a retrouvé son statut de membre actif au sein de l'ALEC en 2021. En collaboration avec ses services, l'ALEC a réalisé un accompagnement au travers de différentes missions :

- > la mise en place du décret tertiaire (inventaire du patrimoine, contrats de performance énergétique, etc.),
- > la rénovation énergétique des écoles (analyse sur les audits énergétiques, sensibilisation sur la qualité de l'air),
- > appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique de la Ville.



2

conseillers affectés à l'accompagnement de la Ville de Marseille dont 1 alternante en mastère spécialisé



800

bâtiments soumis au décret tertiaire

# SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA RÉNOVATION

Pour faire monter en compétence et valoriser le savoir-faire des entreprises du réseau.

L'ALEC co-anime, avec la MEHC du Pays d'Aix, le dispositif de Plateforme Territoriale de la Renovation Energétique (PTRE) métropolitain. Il rassemble une **communauté d'acteurs professionnels** intervenant à chaque étape d'un projet de rénovation énergétique, dans toute leur diversité.

L'objectif de la PTRE est de partager une **vision commune et partagée de la rénovation énergétique performante** entre tous ces professionnels en leur offrant un éventail de services :



## La valorisation du savoir-faire et la visibilité auprès de potentiels clients via :

- > La diffusion de leurs coordonnées aux porteurs de projet par les conseillers via un annuaire
- > Des visites guidées de leurs réalisations, interventions lors des ateliers et invitations sur le stand du service public
- > Une cartographie des professionnels référencés



## La possibilité d'optimiser leurs services avec :

- > Des informations fiables, fournies par l'ALEC, sur les dispositions financières, la réglementation, etc.
- > Des ateliers et réunions d'information pour monter en compétence

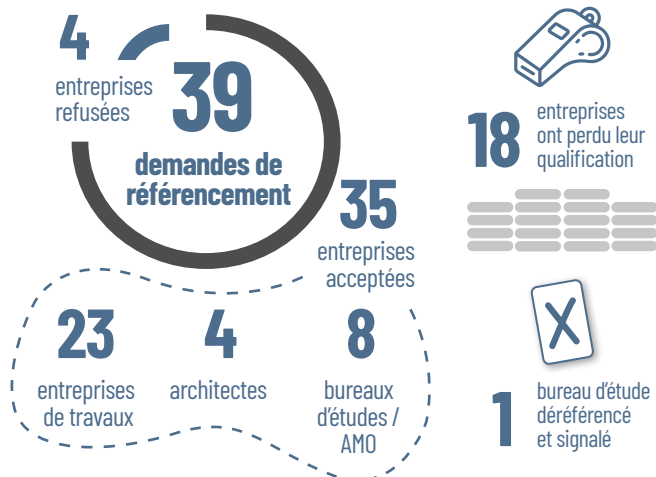


## L'adhésion à un réseau local avec :

- > La tenue régulière d'événements associant particuliers et professionnels
- > La rencontre d'autres professionnels



Une mise à jour continue de l'annuaire



## > Participation au comité d'attribution des qualification RGE

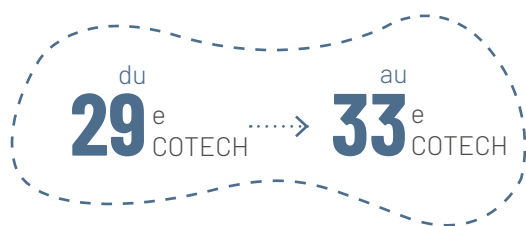
Depuis novembre 2021, à la demande de l'organisme QUALIBAT, l'ALEC est désormais membre des commissions d'examen chargées de prendre des décisions concernant l'attribution, le refus ou le retrait d'une certification ou d'une qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

L'ALEC intervient notamment dans l'instruction technique des dossiers pour les prestations RGE pompes à chaleur.

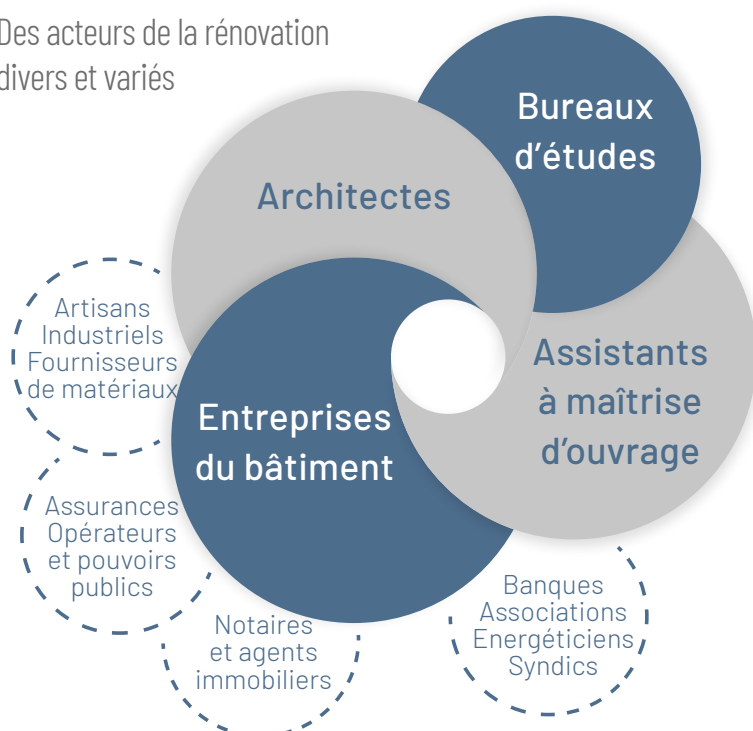


## ....> Le Comité technique (COTECH)

Les représentants locaux des professionnels de la rénovation constituent une instance appelée Comité technique. Tous les deux mois, cette instance se réunit afin d'échanger, de débattre et de décider les orientations stratégiques de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.



Des acteurs de la rénovation  
divers et variés



**18** membres

- Agence Départementale d'Information sur le Logement 13
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment 13
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Département 13
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA
- Energie Pulse
- ENGIE Solutions
- Fédération du BTP 13
- Métropole Aix-Marseille-Provence
- Plan Bâtiment Durable
- PROGE Copro
- Qualibat
- Qwantic
- SOLiHA Provence
- Syndicat des Architectes 13
- UFC-Que Choisir
- Urbanis SR
- Vue sur Vert

### Ils nous ont rejoints en 2021 :

- > **Plan Bâtiment Durable** : Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur.
- > **SOLIHA Provence** : Fondée il y a près d'un siècle, SOLIHA Provence lutte contre le mal-logement et agit pour la réinsertion sociale par l'amélioration des conditions d'habitat des foyers modestes ou le maintien dans un logement décent. Son accompagnement permet de réhabiliter entre 1000 et 1500 logements par an.
- > **Qwantic** : Centre de formation et CFA au cœur de Marseille qui propose notamment la formation diplômante « Chargé d'Affaire en Rénovation Énergétique du Bâtiment » (TP de niveau 5 - BAC +2).
- > **Urbanis Solutions Rénovation** : Urbanis Solutions Rénovation, structure du groupe Urbanis, accompagne les copropriétés et leur syndic dans le cadre de projets de rénovation en proposant des missions d'AMO MaPrimeRénov' et des missions d'élaboration des projets de Plan Pluriannuel de Travaux.

### **5** réunions du Comité technique

En 2021, les principaux sujets abordés ont été :

- > l'adaptation du métier de conseiller aux évolutions du service public avec la mise en place du programme SARE puis l'arrivée du futur « **Accompagnateur Rénov** »,
- > la création du **cahier des charges type** pour les prestation d'Assistance à Maîtrise d'Oeuvre dans le cadre de ma MaPrimeRénov' Copropriété.



# SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Poursuite du programme Actimmo lancé en 2020.

Le programme Actimmo vise à **informer, mobiliser et former les professionnels de la transaction immobilière** (agents immobiliers, conseillers bancaires, courtiers et notaires) aux enjeux de la rénovation énergétique performante des logements.

L'ALEC et la MEHC déploient ensemble le programme Actimmo sur le territoire de la Métropole avec la méthodologie suivante :

## Aller à la rencontre des professionnels de la transaction :

- > Se déplacer physiquement dans les agences pour décrocher un rendez-vous approfondi avec la direction
- > Expliquer la plus-value de l'approche, auprès de leurs salariés et de leurs clients



## Avancer ensemble vers des actions de formation avec les professionnels :

- > Les faire bénéficier des conseils gratuits et indépendants
- > Former les équipes aux enjeux de la rénovation performante
- > Les outiller pour qu'ils soient en mesure de conseiller et d'orienter leurs clients



## Formalisation du partenariat avec signature de chartes :

- > Nouer des partenariats durables : signature de chartes, réalisation d'études sur des logements à vendre, actions de communication, etc.



88

agences partenaires

13

agences bancaires

74

agences immobilières

1

chambre des notaires

## > Actimmo 13

Démarré au début de l'année 2020, le programme Actimmo s'est officiellement terminé en juin 2021 pour l'ALEC, avec les meilleurs résultats parmi les 28 structures ayant déployé le programme sur le territoire national. Devant le succès de cette mobilisation et l'intérêt suscité auprès des acteurs de l'immobilier, l'ALEC et la MEHC ont décidé de poursuivre cette dynamique en déclinant le programme localement sur l'appellation Actimmo 13 avec un site internet spécialement dédié : [www.actimmo13.fr](http://www.actimmo13.fr)



## Interview Ace Crédit, courtier spécialisé en prêt immobilier

“ Nous nous sommes engagés avec la charte Actimmo car l'ALEC est un acteur majeur en matière de rénovation énergétique. C'est important pour nous de travailler avec des professionnels référents et de le mettre en avant auprès de nos clients pour pouvoir les accompagner au mieux dans leurs projets de rénovation. ”



## Formation des administrateurs de biens



Marseille

L'ALEC propose un programme ambitieux de formations à destination des administrateurs de biens, en collaboration avec l'UNIS Marseille Provence Corse, à travers des sessions de 7 heures programmées par l'organisme de formation UN+.

Cette formation qualifiante a pour objectifs d'anticiper les évolutions réglementaires liées à la rénovation énergétique, de comprendre le financement des projets de rénovation énergétique et enfin de trouver les bons leviers pour mener à bien ces projets en copropriété.

La première a eu lieu le 4 novembre 2021 et a compté comme participants plus d'une quinzaine de syndicats de copropriété adhérents.

Estivales de l'immobilier

9 - 12 sept.

20-26 sept.

Semaine du développement durable de la Banque Populaire Méditerranée

4 nov.

Formation aux syndicats avec UN+

Actimmo devient Actimmo 13

31 déc.



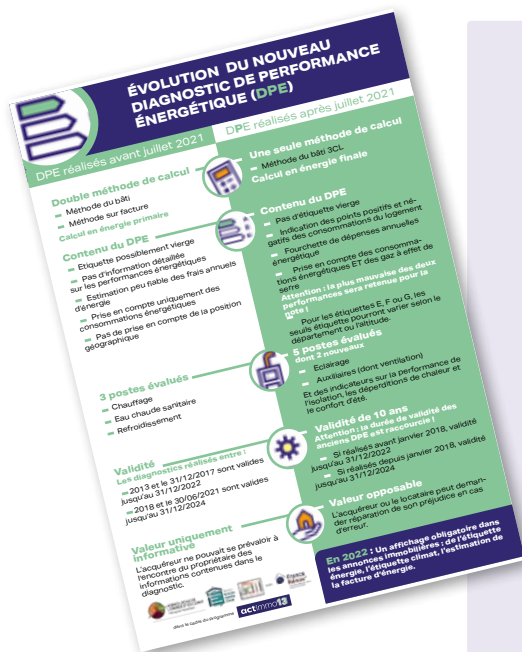
### > Évolutions du DPE

Prévue dans la loi « Climat et Résilience », la refonte du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) s'applique depuis le 1er juillet 2021, date à laquelle le DPE devient opposable. Il est désormais plus fiable grâce à une méthode de calcul qui a été revue et consolidée. Ce nouveau DPE s'applique de façon homogène à tous les logements, contrairement à l'ancienne méthode dite « sur facture » qui évaluait la consommation énergétique de certains logements sur la base des factures passées et non des caractéristiques du bâtiment. Progressivement, le Gouvernement va interdire à la location les passoires thermiques : en 2023 pour les logements les plus énergivores (consommation supérieure à 450 kWh/m<sup>2</sup>.an d'énergie finale), en 2025 pour les logements classés G et 2028 pour tous les logements F et G2.



L'ALEC a sensibilisé plus de 800 banquiers de la Banque Populaire Méditerranée au cours de 5 sessions de formation à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable.

Ils ont reçu toutes les clés pour informer au mieux leurs clients sur le volet rénovation énergétique, notamment en les orientant vers les bons interlocuteurs, en anticipant les réglementations encadrant le logement et en les renseignant sur les aides financières mobilisables.



### DPE : la location des passoires thermiques bientôt interdite

| 2022 | 2023 | 2025 | 2028 | 2034 | 2050<br>OBJECTIF BBC |
|------|------|------|------|------|----------------------|
| A    | A    | A    | A    | A    | A                    |
| B    | B    | B    | B    | B    | B                    |
| C    | C    | C    | C    | C    | C                    |
| D    | D    | D    | D    | D    | D                    |
| E    | E    | E    | E    | E    | E                    |
| F    | F    | F    | F    | F    | F                    |
| G    | G    | G    | G    | G    | G                    |

Audit énergétique obligatoire pour la vente

# INFORMATION ET COMMUNICATION

Gagner en notoriété, sensibiliser et fédérer autour des missions et valeurs de l'ALEC.

La stratégie de communication et ses multiples actions permettent à l'ALEC d'être identifiée par les médias, les acteurs privés et publics et le grand public comme l'interlocuteur privilégié de la transition énergétique.

A travers ses différents supports et vecteurs de diffusion, l'ALEC **continue d'accroître sa popularité et d'asseoir son identité, auprès de tous ses publics**, sur l'ensemble du territoire et au-delà.



## > Nouveau site internet de l'ALEC éco-conçu

Plus moderne, plus pratique et surtout plus économe en énergie, le site de l'ALEC a été repensé pour être plus proche des valeurs de l'association.

Conçu exclusivement en mode sombre, avec un fond constitué de pixels noirs qui consomment jusqu'à 60% d'énergie en moins, il permet aux appareils de rester performants plus longtemps !

En plus du « dark mode », ce nouveau site internet a été éco-conçu par d'autres moyens, tout aussi significatifs :

- > Diminution des quantités de données transférées
- > Réduction de la puissance informatique nécessaire à l'affichage des pages web
- > Limitation des ressources serveurs consommées pour la génération d'une page dynamique



## SITE INTERNET

**17 428** ... **34 270**  
visiteurs du site internet pages vues

**f** **592**  
abonnés

**t** **820**  
abonnés

**y** **96**  
abonnés

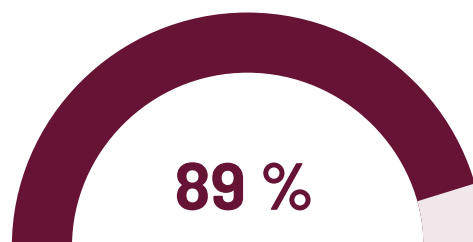
**in** **497**  
abonnés

## > Création d'un compte Instagram

Depuis le mois d'avril 2021, l'association s'est doté d'un compte Instagram pour mettre en avant ses publications auprès d'un public encore plus connecté. Nous avons ainsi augmenté notre audience sur les réseaux sociaux avec 96 nouveaux abonnés et gagné en visibilité.



## > Taux de satisfaction de nos contacts en 2021 :



## CAMPAGNES DE MAILING

**28** campagnes

**10 000** ...> **35 %**  
contacts de taux d'ouverture

# ÉQUIPE



Philippe MICHAUD  
Directeur



Melenn MAUPU  
Econome de flux  
COLLECTIVITÉS



Laura AMABILIAN  
Responsable pôle  
PARTICULIERS



Frédéric TAMISIER  
Responsable pôle  
COPROPRIÉTÉS



Florent PIDOUX  
Directeur adjoint



Julien GIL  
Econome de flux  
COLLECTIVITÉS



Céline CRENAUT  
Conseillère  
France Rénov'  
PARTICULIERS



Dominique DAMO  
Conseiller  
France Rénov'  
COPROPRIÉTÉS



Jean-Pierre DE PALMA  
Responsable  
administratif &  
financier



Arnaud HUSSENOT  
Chargé de mission  
COLLECTIVITÉS



Christophe BRACCIOTTI  
Conseiller  
France Rénov'  
PARTICULIERS



Rosita AMAT  
Conseillère  
France Rénov'  
COPROPRIÉTÉS



Noémie BONNIN  
Assistante de  
direction



Clara MAHIET  
Chargée de mission  
COLLECTIVITÉS



Bastien LAFFARGUE  
Conseiller  
France Rénov'  
PARTICULIERS



Sylvain PAYAN  
Conseiller  
France Rénov'  
COPROPRIÉTÉS



Viviane BAEZA  
Chargée de  
communication



Régis VOGLIAZZO  
Chargé de mission  
ACTIMMO



Shakti MAREACHEALEE  
Conseiller  
France Rénov'  
PARTICULIERS



Guillaume PEUCHAUD  
Conseiller  
France Rénov'  
COPROPRIÉTÉS



Samy MEJRI  
Conseiller  
France Rénov'  
PARTICULIERS



Jérôme OUANG  
Conseiller  
France Rénov'  
PARTICULIERS  
Chargé de mission  
ENTREPRISES

\*L'équipe au 31 décembre 2021

# BUREAU



## > Un nouveau Président pour l'ALEC

Le 3 février 2021, les membres du Conseil d'Administration ont élu à l'unanimité au poste de Président de l'ALEC Monsieur Christian AMIRATY, membre du bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Maire de Gignac-la-Nerthe.

## Président : M. Christian AMIRATY,

- > 2<sup>e</sup> conseiller de la Métropole délégué au Patrimoine et Politique immobilière
- > Conseiller de Territoire Marseille Provence
- > Membre du bureau de la Métropole
- > Maire de Gignac-la-Nerthe

## Trésorier : M. Eric CHEVALIER,

- > Architecte DPLG,
- > Représentant le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône

## Collège A

- > Métropole Aix-Marseille-Provence
- > Marseille
- > Ensues-la-Redonne
- > Gémenos
- > La-Penne-sur-Huveaune
- > Peypin
- > Sausset-les-Pins
- > Septèmes-les-Vallons

Collectivités publiques  
➤ et communes

## Collège B

- > EDF Méditerranée
- > Energie Pulse
- > MT ENGIE Solutions
- > GRDF
- > Société des Eaux Marseille Métropole

➤ Entreprises et opérateurs

## Collège C

Institutions financières  
➤ et assurances

## Collège D

- > Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 13)
- > AtmoSud
- > Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMAR PACA)
- > Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 13)
- > Syndicat des Architectes (SA 13)
- > Fédération du Bâtiment et des Travaux publics (FBTP 13)

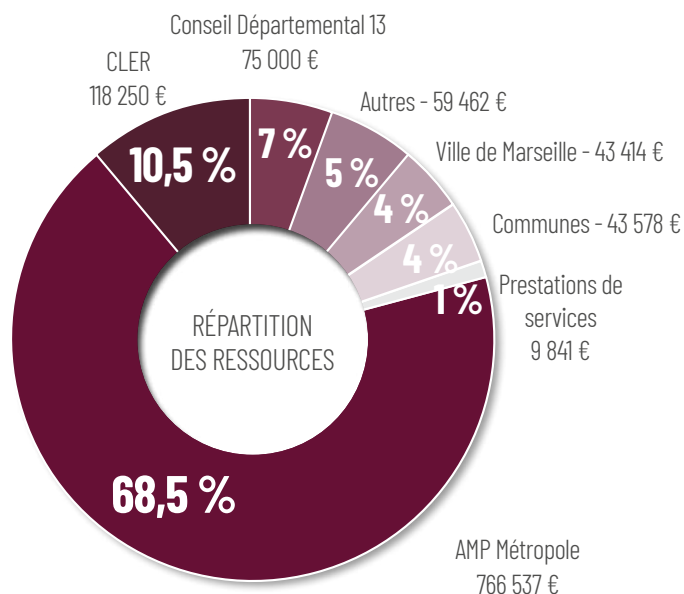
➤ Associations et organismes professionnels

## Collège E

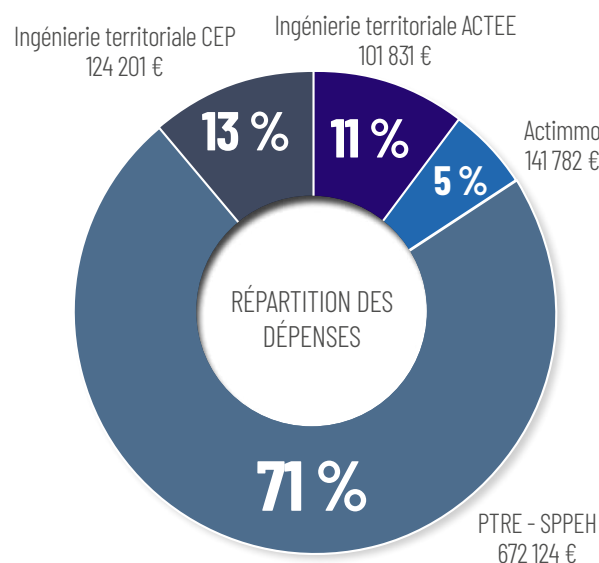
- > Renaud MUSELIER  
Président de la Région Sud
  - > Martine VASSAL  
Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
  - > Corinne TOURASSE  
Directrice Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)
  - > Yves LE TRIONNAIRE  
Directeur Régional de l'ADEME PACA
- Personnalités qualifiées :
- > Pierre SEMERIVA
  - > Bernard SUSINI
  - > Patrick MAGRO
  - > Philippe NERCY
  - > Claude VALLETTE

➤ Membres honoraires et personnalités qualifiées





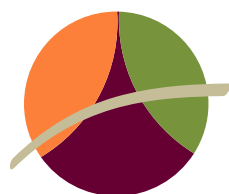
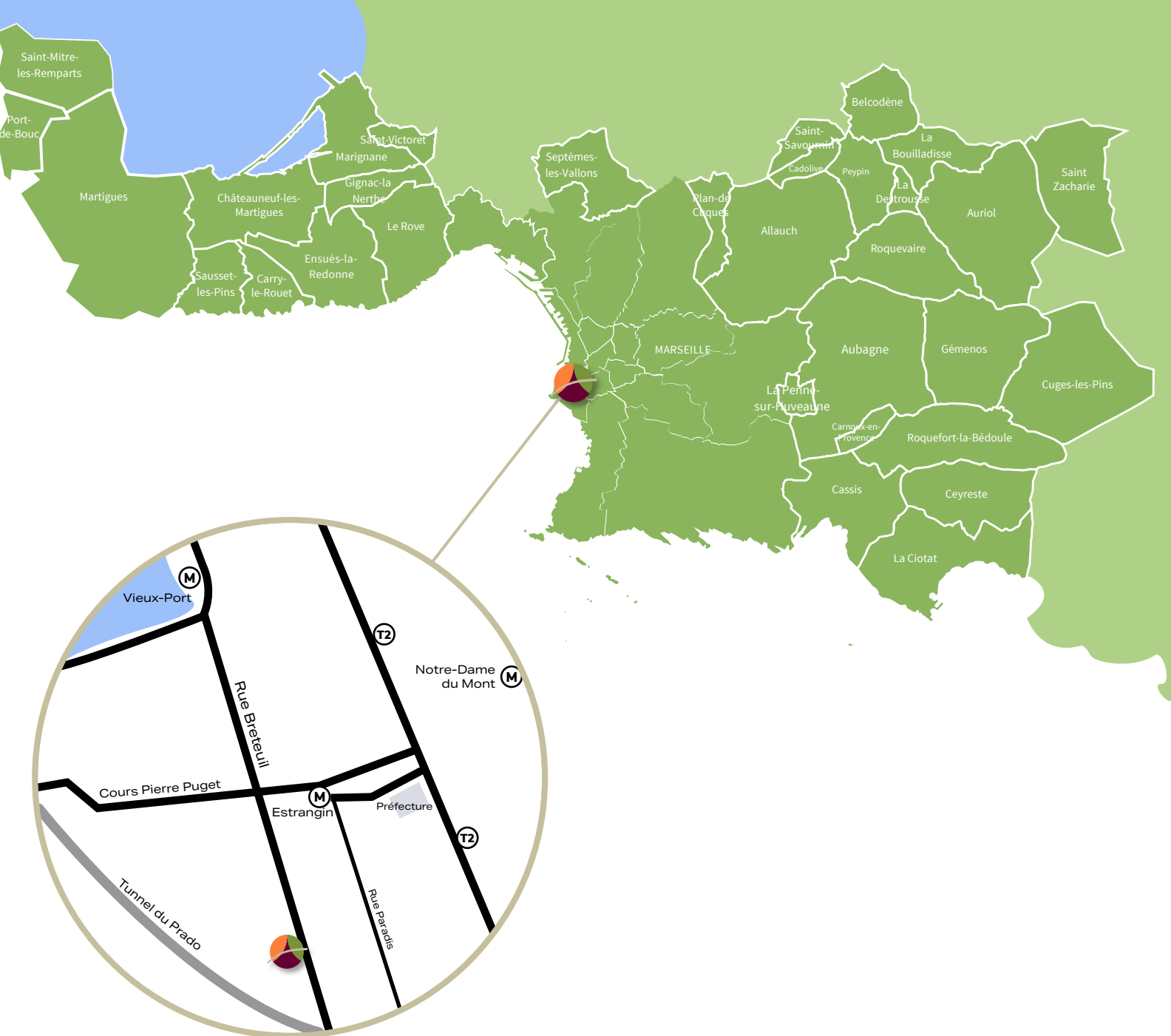
**TOTAL DES RECETTES :**  
1 115 668,42 €



**TOTAL DES DÉPENSES :**  
949 495,81 €

....> L'ALEC, membre des réseaux :





**AGENCE LOCALE DE  
L'ENERGIE ET DU CLIMAT**  
Métropole Marseillaise

**38 rue Breteuil - 13006 Marseille**  
**contact@alecmm.fr**  
**04 91 37 21 53**  
**www.alecmm.fr**

Avec le  
soutien de

